

Compte rendu de l'assemblée générale annuelle des parents**Le mercredi 14 septembre 2022, 19 h****Gymnase de l'École de la Passerelle des Petits-Cheminots****1. Mot de bienvenue et ouverture de la séance par la présidente**

Madame Johanne Hébert, directrice, se joint à madame Jessica Bouchard, présidente du conseil d'établissement (CÉ), pour souhaiter la bienvenue aux 18 participants et ouvrir la séance. Cette dernière réitère le privilège de présider ce fabuleux CÉ et elle invite les nouveaux parents à ne pas hésiter à contribuer à cette nouvelle expérience en étant parties prenantes des décisions prises pour le bien des élèves.

2. Désignation d'un ou d'une secrétaire d'assemblée

Madame Terry Hébert est nommée secrétaire de l'assemblée.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame Sabrina Thériault propose l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle des parents du 14 septembre 2022.

CE – 2022-09-01 **Adopté** à l'unanimité.

4. Adoption du compte rendu de l'assemblée générale du mardi 7 septembre 2021

Madame Sarah Audet-Therrien propose l'adoption du compte rendu.

CE – 2022-09-02 **Adopté** à l'unanimité.

5. Informations concernant la loi 40, rôles et fonctions du conseil d'établissement, de l'organisme de participation des parents et du comité de parents

Madame Hébert résume les grandes lignes de chacun des sujets.

Projet de loi 40

- En février 2020, est entré en vigueur le projet de loi 40 venant modifier la *Loi sur l'instruction publique* ;
- Le 15 juin 2020, les commissions scolaires sont nommées des centres de services scolaires (CSS) ;
- Subdivision du territoire en cinq districts, comprenant environ le même nombre d'élèves ;
- Nouvelle gouvernance régentée par un conseil d'administration (CA). Ce dernier est constitué de la directrice générale, de la secrétaire générale et d'autres directeurs du Centre des services scolaire des Navigateurs (CSSDN) ainsi que 15 membres, dont cinq parents issus du Comité de parents du CSSDN, cinq membres du personnel et cinq membres de la communauté provenant de chaque district ;
- But du CA : assurer, entre autres, un soutien adéquat aux écoles et aux centres ;
- 5 postes disponibles au CA, soit un par district d'appartenance : un poste est disponible au district 3 ;
- Six réunions prévues pour l'année, possibilité de réunions extraordinaires au besoin.

Conseil d'établissement

- Comité formé de treize personnes, dont la direction, six parents et six membres du personnel, lesquels agissent en concertation et sont invités à exprimer leurs opinions, et ce, sans jugement afin de faire des choix portant sur le bien-être de l'ensemble des élèves ;
- Sept réunions prévues en présentiel. Celles-ci se déroulent à l'École de la Passerelle des Petits-Cheminots, les mercredis de 19 h à 21 h. La première rencontre aura lieu le 28 septembre 2022 ;
- Frais de déplacement et de gardiennage remboursés ;

- Mandat d'un an pour la présidente ou le président ;
- Mandat de deux ans pour les parents élus dans la mesure où les enfants sont présents à l'école ;
- But du conseil : pour le bien commun de tous les élèves, approbation, entre autres, du projet éducatif, du budget, de la facturation aux parents et du plan d'action ;
- Formation obligatoire pour les nouveaux membres, accessible en tout temps, à dessein de les soutenir dans l'exercice de leurs fonctions sous forme de capsules, d'un cahier et de fiches thématiques ; 10 heures à faire d'ici la fin du mois de novembre ;
- En ce qui concerne les [Rôles et responsabilités](#), nous vous invitons à cliquer sur le lien en surbrillance.

Comité de parents

- Comité du centre de services scolaire formé d'un représentant-parent du CÉ ainsi que d'un substitut ;
- Neuf réunions prévues en présentiel, une fois par mois, le lundi au centre administratif situé à Saint-Romuald. La première rencontre aura lieu le 17 octobre 2022 ;
- Frais de déplacement et de gardiennage remboursés ;
- Rôle du parent : représenter, influencer et discuter des besoins du milieu et les transmettre au CSSDN. Madame Sarah Audet-Therrien, représentante au Comité de parents pour l'année 2021-2022, nous fait part de son expérience enrichissante qui permet entre autres d'en apprendre davantage sur les bons coups des autres écoles et d'en faire bénéficier nos élèves.

Organisme de participation des parents

- Comité formé de quelques parents des deux établissements ;
- 5 réunions prévues en présentiel. Aucune obligation de siéger au sein du CÉ. Une implication ponctuelle d'un parent est également possible. Les rencontres se déroulent à l'École de la Passerelle des Petits-Cheminots, de 18 h 30 à 20 h. La date est convenue selon la disponibilité des parents.
- Aucune rémunération n'est prévue ;
- But du comité : améliorer la qualité de vie des enfants à l'école avec des fonds constitués notamment par des campagnes de financement dont ceux-ci chapeautent des projets autorisés par les membres du CÉ. Cela permet, entre autres, de renouveler le matériel désuet, de proposer des activités rassembleuses et de fournir aux classes des outils pédagogiques ciblés.

6. Présentation du Rapport annuel du Conseil d'établissement par la présidente

Madame Bouchard, la présidente, remercie les membres pour leur bienveillance et leur dévouement envers tous les enfants et les parents que nous représentons. Elle nous entretient sur les grandes lignes des thèmes abordés au cours de l'année 2021-2022 ainsi que des résolutions adoptées et approuvées, notamment l'obtention de financement pour le projet de la cour d'école et la piste d'hébertisme, les classes extérieures, le changement de la signalisation sur la rue, la sortie éducative en autobus, la révision de la liste des fournitures scolaires et de certaines règles internes.

7. Bilan des activités de l'organisme de participation des parents pour l'année 2021-2022

Madame Sabrina Thériault nous fait part d'activités qui ont mobilisé leur attention, notamment la campagne de financement des bûches Martin, la photo scolaire, le remplacement du matériel désuet utilisé lors des cours d'éducation physique et des récréations, la collation pour l'ensemble du personnel pour souligner les différentes semaines thématiques. L'organisme a pu également compter sur Mme Eve Ethier-Martel, qui a généreusement offert de son temps.

8. Élections au conseil d'établissement et au comité de parents pour l'année 2022-2023

Madame Bouchard explique le rôle du président, du secrétaire et des deux scrutateurs d'élection.

8.1 Nomination d'un président d'élection

Madame Jessica Bouchard est nommée présidente.

8.2 Nomination d'un secrétaire d'élection

Madame Marie-Ève Deschênes est nommée secrétaire d'élection.

8.3 Nomination de deux scrutateurs

Mesdames Sarah Audet-Therrien et Sabrina Thériault sont nommées scrutatrices.

8.4 Procédure pour la mise en nomination

La présidente d'élection ouvre la période de mise en nomination. Elle précise que les membres sortants ont la possibilité de se présenter à nouveau et que tout autre parent peut également se présenter ou proposer quelqu'un d'autre. Dans l'éventualité qu'un parent ne soit pas élu, il peut agir à titre de substitut.

8.5 Postes à pourvoir au conseil d'établissement

Trois postes sont à pourvoir. 4 parents se montrent intéressés et ils sont invités à faire une courte présentation avant de procéder à l'élection.

8.6 Élection des parents au conseil d'établissement 2022-2023

Membres actuels	Membres élus	Membres substitués élus
- Madame Jessica Bouchard	- Madame Sunny Breuil	- Marie-Ève Deschênes
- Madame Sarah Audet-Therrien	- Madame Koralie Tanguay	- Véronique Gosselin
- Madame Sabrina Thériault	- Monsieur Marc-André Fournier	

8.7 Parmi les parents membres du conseil d'établissement, élection du représentant et de son substitut au comité de parents

Madame Johanne Hébert informe qu'il y a lieu d'élire un représentant des parents au Comité de parents du CSSDN et son substitut parmi les membres du conseil d'établissement.

Les personnes suivantes sont élues par acclamation aux postes de représentants des parents pour une durée d'un an : madame Sarah Audet-Therrien, représentante et madame Sunny Breuil, substitut.

Les représentantes procèdent à la signature des lettres de créance, lesquelles seront acheminées au centre de services.

8.8 Composition de l'OPP pour 2022-2023

Plusieurs parents ont déjà soumis leur candidature. La présidente encourage les gens présents à investir un peu de leur temps et invite ceux intéressés à écrire leurs coordonnées à la fin de la rencontre sur la page à cet effet.

9. Période de questions

Aucune question n'a été soumise. Madame Hébert procède au tirage d'un prix de présence, soit le remboursement du matériel scolaire de 1^{re} année d'un montant de 60 \$. Madame Koralie Tanguay est l'heureuse gagnante.

10. Levée de l'assemblée

Tous les sujets prévus à l'ordre du jour ayant été traités, Mme Marc-André Fournier procède à la levée de l'assemblée à 19 h 48.

Madame Jessica Bouchard
Présidente du conseil d'établissement

Madame Johanne Hébert
Directrice